Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20261007-2026_363-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 1er Octobre 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 7 Octobre 2026 à 19 heures.
sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 14

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Mickaël Le Devehat	Marie-Annick Desaneaux Benoit
Patrick Robert	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot	Maud Defin
Maryline Le Picard	Delphine Flageul	Florian Bruyère	Gaëlle Daboudet
Chloé Guillaume	Lilian Guiguen		

Absents excusés pouvoirs : 05

Paulette Beurel	Pouvoir à	MA Desaneaux Benoit
Antoine Marteil	Pouvoir à	Y Ruffet
Amélie Rault	Pouvoir à	D Flageul
Timothée Rolland	Pouvoir à	L Guiguen
Jean Baptiste Morin	Pouvoir à	M le Devehat

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Etienne Le Boucher est désigné pour remplir cette fonction.

2026-363 – SDE 22 : Accompagnement et suivi de projet photovoltaïque en toiture – Etude préalable – Maison de santé

Monsieur le Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121.29 et suivants ;
Propose une convention d'accompagnement et de suivi du projet photovoltaïque en toiture : étude préalable pour le projet suivant :
Indique le coût de l'accompagnement 800 € à l'étude préalable.

Suite à la définition de projet(s) photovoltaïque(s), la collectivité sollicite le SDE22 pour la réalisation d'études préalables sur :

Nom du site	Nature du projet (ombrière / toiture)	Puissance et surface estimées	Nombres de PDL considérés dans l'étude de faisabilité	Accompagnement au pilotage de diagnostics
Maison de santé	Installation solaire sur toiture	+/- 50 kWc	6 à 10	OUI / NON

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20261007-2026_363-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

VALIDE la demande telle que présentée notamment les missions inscrites à l'article 2 – Nature des missions de la convention annexée à la présente.

AUTORISE le Maire, ou son representant, à signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

Pour extrait conforme, Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

le 16 Octobre 2026
Yves RUFFET,
Maire

